

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01394

Numéro SIREN : 491 095 386

Nom ou dénomination : HELENIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 17503

HELENIS

Société par actions simplifiée

au capital de 4 000 000 euros

Siège social : 1366, avenue des Platanes, 34970 LATTES

491 095 386 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 1^{er} Juillet,

A 14 heures,

Les associés de la société HELENIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1366, avenue des Platanes 34970 LATTES, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société GGL GROUPE, en sa qualité de Présidente de la Société.

M. Thierry AZNAR représentant la société ACTEA est désigné secrétaire.

La société FB AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3700 actions sur les 3700 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la Présidente,*
- *Nomination d'un Directeur Général,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- **Monsieur Jean-François GAPILLOUT**
Demeurant 45 rue de l'Arbousier à Saint Clément de Rivière (34980)
Né le 11 janvier 1965 à Montpellier, De Nationalité française

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de la Filiale HELENIS, Monsieur Jean-François GAPILLOUT, rattaché directement à la société GGL GROUPE Présidente, aura pour missions principales :

- La gestion et la direction opérationnelle de la Société HELENIS
- Le développement et la gestion de l'activité commerciale,
- L'animation du management et la gestion du personnel,
- La promotion et l'animation de la marque HELENIS, en veillant à préserver son image qualitative et son standing



- L'organisation, la planification et la supervision avec les responsables opérationnels, des actions au quotidien pour respecter les objectifs définis par le Président,
- La représentation de la société HELENIS auprès des fournisseurs, prestataires, clients et des décideurs,
- L'étude, l'élaboration, la proposition et la mise en oeuvre de la politique de développement de la Société HELENIS,
- Le reporting auprès de la société GGL GROUPE sur les points clés de l'activité,
- L'organisation et l'animation des réunions du Comité Exécutif de la Société HELENIS

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-François GAPILLOUT représentera la Société à l'égard des tiers et sera assujéti aux restrictions de pouvoirs attachées à son mandat social de directeur général telles que fixées dans les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à **PLMC AVOCATS, 255, rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER** pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Société GGL GROUPE
M. Jean-Marc LEYGUE



Le secrétaire
M. Thierry AZNAR
Société ACTEA

